

Réunion du 24 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER

Excusé(s) :

Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur :

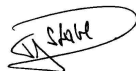
**N° CG/2013/17 -                    Actions sociales transversales - 46**  
**Renouvellement de la convention de partenariat entre la Caisse**  
**d'allocations familiales et le Département**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide de poursuivre avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin le partenariat en matière d'action sociale et médico-sociale, dans les huit thématiques suivantes : insertion, handicap, petite enfance et enfance, soutien à la parentalité, animation à la vie sociale, logement et habitat, interventions de proximité, observation sociale et études, selon les principes de coopération ci-après :

- valoriser les contributions respectives lors des étapes-clés d'un projet co-produit ou co-financé, lors du lancement ou de la réalisation d'un projet, notamment en matière de communication
- s'informer mutuellement des initiatives prises sur le territoire dans les champs de coopération définis afin d'optimiser la complémentarité des interventions
- s'engager à une concertation préalable sur les chantiers majeurs de coopération.

Le Conseil Général approuve par ailleurs la convention globale de partenariat et son document annexé, et autorise son président à signer cette convention au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130624-77922-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 08/07/13